



---

# RÉSEAU DES ÉMETTEURS FRANÇAIS UNION FRANÇAISE DES RADIOAMATEURS

Union sans but lucratif regroupant les radioamateurs, arrêté du 3/1/1994, reconnue d'utilité publique, décret du 29/11/1952  
Section française de l'Union internationale des radioamateurs (I.A.R.U.)  
Siège social : 32 rue de Suède, 37100 TOURS – Services administratifs : BP 7429 – 37074 TOURS CEDEX 2  
Tél. 02.47.41.88.73 – Fax : 02.47.41.88.88

## COMMISSION DES CONCOURS

---

### **Compte rendu de la réunion téléphonique du jeudi 25 octobre.**

Début de la réunion 21 h

Membres présents : F1BLQ, F5AGO, F5FLN, F5LEN, F6IIT, F8BXI, F6ETI, F6HYE, F6IOC  
Excusés : F4CIB, F6GIF

Destinataires : membres, président, siège  
Secrétaire de la réunion : F5LEN

#### **1 Répartition des concours 2012**

F6HYE demande à être libéré de quelques concours. Patrick ne conservera donc que les IARU dont il a déjà la charge. Le concours de printemps sera corrigé par F1BLQ et le bol d'or des QRP par F8BXI.

#### **2 Publication des règlements dans la revue Radio-Ref**

F6ETI rappelle que les règlements des concours ne sont plus publiés dans la revue depuis plusieurs années maintenant. De son point de vue, une publication des règlements participerait à une promotion plus importante des concours au sein de la communauté amateur. Ce point de vue n'est pas partagé par l'ensemble de la commission. En effet, le site web de la commission semble être le vecteur le plus important de commentaire lors de la publication des résultats par exemple. D'autre part, la commission n'a fait que répondre à la demande du CA de réduire la pagination de la rubrique concours au sein de la revue notamment en réduisant de façon importante la publication des tableaux de résultats. Il semble donc difficile de reprendre un chemin inverse en publiant les règlements. Cependant, F8BXI se chargera d'évaluer l'impact d'une éventuelle publication des règlements et demandera l'avis du CA sur ce point.

F6IOC suggère qu'un fascicule regroupant l'ensemble des règlements soit mis à disposition du secrétariat qui pourrait ainsi répondre à la demande d'OM en faisant la demande. Ce fascicule sera mis à disposition pour l'année 2013. Une évaluation de sa diffusion se fera l'an prochain.

Enfin, un lien vers la page des règlements sera ajouté au texte publié chaque semaine sur la liste de diffusion concours avertissant des concours du prochain week-end. Texte également publié dans le bulletin du REF.

#### **3 Calendrier de correction**

Afin d'optimiser encore la régularité de publication des résultats F8BXI doit soumettre un calendrier de correction à tous les correcteurs. Cette feuille de route est en cours d'élaboration.

#### **4 Durée de concours de courte durée.**

Plusieurs participants réguliers aux CCD font remarquer un manque d'activité au début et à la fin des concours de courte durée. Une analyse des logs sur les dernières années, montre effectivement une activité plus faible au tout début de concours bien que l'ampleur de cette moindre

activité soit variable en fonction des concours. Mais l'analyse démontre surtout une baisse spectaculaire de l'activité sur la dernière heure. L'activité s'écroule après 12h heure locale.

En conséquence, les horaires des CCD sont modifiés comme suit :

**Période heure d'hiver : 06h UTC à 11h UTC**

**Période heure d'été : 05h UTC à 10h UTC**

Autrement dit, les CCD se dérouleront à partir de 2013 entre 7h et midi heure locale.

## **5 Modification du règlement Challenge THF**

*Rédaction actuelle :*

**ART. 2:** Peuvent y prendre part les amateurs régulièrement autorisés dans le cadre du règlement en vigueur, depuis leur station fixe, mobile ou portable, à l'exclusion du trafic par relais actif. Peuvent y prendre part également les SWL dont les points compteront pour leur département

**ART. 5:** Chaque participant doit concourir pour le département de son lieu de trafic.

*Modification proposée :*

**ART. 5:** Chaque participant concourt pour le département de son lieu de trafic.

Il compte pour une seule et même station lorsqu'il concourt depuis sa station fixe, en portable ou en mobile dans le même département.

La proposition est acceptée. Le règlement sera modifié en conséquence pour 2013

## **6 Envois des logs pour tous les concours**

Il est rappelé que les seuls logs acceptés à partir de 2013 seront sous forme électronique. Les logs manuscrits ne sont donc plus admis.

Fin de la réunion 23h.

Nancy, le 10 novembre 2012

Pascal Grandjean – F5LEN